

**APPEL D'OFFRES**

**Arrondissement du Sud-Ouest**

Direction de travaux publics – Division du bureau de projets

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues avant 11 h, à la date ci-dessous mentionnée, au Bureau Accès Montréal, à l'attention du secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, Québec, H4C 2K4, pour :

<b>Catégorie :</b>	Travaux
<b>Appel d'offres :</b>	212261
<b>Descriptif :</b>	Réaménagement du carrefour communautaire Ville-Émard
<b>Date d'ouverture :</b>	7 février 2023, à 11 h
<b>Dépôt de garantie :</b>	10 % de la valeur de la soumission, selon les modalités prévues au Cahier des clauses administratives générales (exécution de travaux)
<b>Renseignements :</b>	Pour toute question s'adresser à : <a href="mailto:so-appeldoffres@montreal.ca">so-appeldoffres@montreal.ca</a>
<b>Documents :</b>	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 12 janvier 2023 sur le SEAO.
<b>Visite supervisée des lieux :</b>	Oui, obligatoire La visite supervisée des lieux est obligatoire. La date limite pour prendre rendez-vous est le 19 janvier 2023 à 15 h 30, à l'adresse courriel suivante : <a href="mailto:so-appeldoffres@montreal.ca">so-appeldoffres@montreal.ca</a> Les visites auront lieu du 18 au 20 janvier 2023, inclusivement selon l'horaire suivant : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 12 janvier 2023.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

Daphné Claude